

## RÈGLEMENT DE L'APPEL À PROJETS PARTICIPATIFS

- être âgé de + de 11 ans
- être Saint-Jeannais
- avoir un projet d'intérêt général
- budget disponible : 50 000€



### DÉPÔT DE PROJET

- Remplir le dossier de candidature téléchargeable sur le site internet de la ville
- Disponible en version papier à la mairie
- Retour avant le 30 septembre par mail ou directement à l'accueil de la mairie.

### PARTICIPATION AU COMITÉ CONSULTATIF

- Vous êtes Saint-Jeannais de + de 11 ans ?
- Ce projet vous intéresse ?
- Vous souhaitez participer encore plus activement ?

Vous avez la possibilité d'intégrer le comité consultatif budget participatif pour représenter les citoyens auprès des élus en charge du dossier.

Candidature à déposer du 20 mai au 25 juin



# VOTRE VILLE VOS PROJETS

Imaginez. Votez. Créez.



**BUDGET PARTICIPATIF 2021**

**#imaginezvotezcréez**

Pour toutes questions, contacter le service vie associative – vie locale

Cécile Périé : [budgetparticipatif@mairie-saintjean.fr](mailto:budgetparticipatif@mairie-saintjean.fr) - 05.32.09.67.42

Retrouvez toutes les infos, règlement et documents sur [www.mairie-saintjean.fr](http://www.mairie-saintjean.fr)

# CALENDRIER

20 MAI  
AU 25 juin



Appel à  
candidature  
pour le  
comité  
consultatif

Sélection 30/06  
1<sup>ère</sup> réunion 8/07  
2<sup>ème</sup> réunion 23/09  
3<sup>ème</sup> réunion 13/12

20 MAI  
AU 25 JUIN



Dépôt  
des  
idées

9 JUILLET  
AU 10 SEPT



Instruction  
des dossiers

6 NOVEMBRE



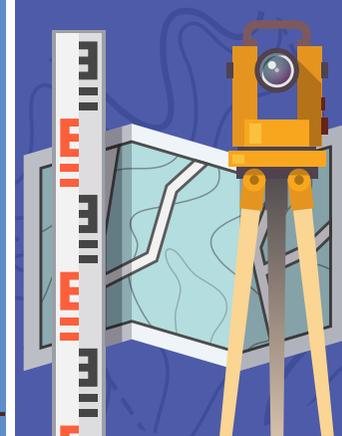
Présentation  
publique  
des projets  
recevables

1<sup>ER</sup> AU 30  
NOVEMBRE



Vote des  
habitants  
pour un  
projet

À PARTIR DE  
2022



Réalisation  
des projets  
retenus